

Q : Pourquoi un employeur voudrait-il envisager des aménagements pour les employés atteints de TDAH? Quels aménagements pourrait-il envisager?

R : Le docteur Stephen Pomedli de Cleveland Clinic Canada, directeur médical des activités d'assurance collective de Manuvie: « Les personnes atteintes de TDAH apportent une contribution unique au travail grâce à leurs ressources et leurs compétences. Les aménagements personnalisés peuvent donc répondre à des besoins particuliers et aider ces employés à s'épanouir et à réaliser leur potentiel. Ces types d'aménagement peuvent comprendre une structure renforcée en matière de planification, d'organisation et de gestion du temps. Par exemple, il peut s'agir de guides écrits pour les séquences de tâches, de rencontres de suivi plus régulières avec les superviseurs, d'aide à la hiérarchisation des tâches concurrentes ou de pauses souples pour mieux soutenir la productivité de l'employé. D'autres modifications peuvent contribuer à atténuer ou à surmonter les distractions, comme la création d'espaces de travail plus silencieux ou l'utilisation d'écouteurs antibruit, l'utilisation d'applications de suivi des tâches ou de rappels et la possibilité d'enregistrer et de réécouter les réunions. Et surtout, les milieux de travail peuvent aussi s'efforcer de garantir aux employés atteints de TDAH les avantages sociaux et la couverture dont ils ont besoin, y compris les services de dépistage initial ou de diagnostic du TDAH, ainsi que les traitements et thérapies clés dont ils ont besoin pour traiter leurs symptômes. »